

PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
24 È 25 DI FERRAGHJU DI U 2022
1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2022
24 ET 25 FEVRIER 2022

N° 2022/01/014

**Question orale déposée par HYACINTHE VANNI ET VERONIQUE ARRIGHI
au nom du Groupe « Fà Populu Inseme »**

OBJET : Renforcement des moyens des services d'incendie et de secours

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Les services d'incendie et de secours Corses sont d'ores et déjà confrontés à des évolutions systémiques, lesquelles génèrent des charges importantes, laissant apparaître une trajectoire financière qu'il convient d'anticiper.

La Corse, considérée comme un massif forestier unique n'échappe pas aux changements climatiques. Leurs effets sont déjà sensibles en Corse. Une sécheresse des sols accrue, des précipitations en baisse et une recharge des barrages plus aléatoire sont déjà prégnants. Des incendies de grande ampleur frappent l'île y compris en hiver et l'hypothèse de méga-feux en Corse n'est plus à exclure.

Ce changement climatique entraîne aussi des catastrophes, telles que nous en avons déjà connues, à probabilité d'occurrence en hausse, comme des tempêtes de vent ou des crues torrentielles. C'est tout le paradoxe de ce phénomène. Les modèles disponibles établis par les chercheurs pour la Corse, prévoient des scénarii inquiétants.

Dans le domaine du secours à la personne, nos services d'incendie et de secours font face à une sollicitation croissante au fil des années jusqu'à représenter près de 80 % de l'activité opérationnelle. Les déserts médicaux, le vieillissement des populations et l'accroissement démographique ne pourront qu'aggraver cette situation. Les sapeurs-pompiers restent très souvent les derniers acteurs publics en zone rurale.

En somme, la pandémie de la covid-19 que nous vivons depuis 2020 ainsi que les coûts induits par ce contexte sont très lourds, ils deviendront à très court terme insupportables malgré des conventionnements.

En effet, les missions exercées obligent nos établissements publics à se doter d'un format de réponse opérationnelle adapté en termes de personnels et matériels, notamment aériens.

À ce jour, la Corse dispose de moyens "nationaux" terrestres et aériens principalement en période estivale. Pourtant, le caractère répétitif des feux de forêts de grande ampleur en période hivernale nous alerte, je pense notamment aux feux de Chiatra en 2018, de Calenzana en 2019 ou de Quenza en 2020 qui ont ravagé des centaines d'hectares. Il serait donc judicieux de disposer de gros moyens opérationnels aériens et terrestres pendant l'hiver afin d'être plus réactifs.

Pour mémoire, les missions de ces services s'inscrivent dans le périmètre régalién, exercées sous le commandement des autorités de police compétentes. S'agissant des ressources financières, les services d'incendie et de secours les tirent de la Collectivité de Corse, des communes et intercommunalités, au titre de dépenses obligatoires. Ce type de financements croisés est toutefois affecté par le plafonnement des contributions communales prévu à l'article L 1424-35 du CGCT, ce qui représente d'ailleurs une charge très lourde pour ces collectivités et qu'il est bien sûr inenvisageable d'augmenter à ce stade. Néanmoins la situation est, à l'évidence, pénalisante pour la Cullettività di Corsica, qui se retrouve seule à assumer les évolutions et se voit dans l'obligation d'augmenter chaque année sa contribution aux services d'incendie et de secours.

Ainsi, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, compte tenu de tous ces éléments, comment pourrions-nous trouver d'autres pistes de financement afin de soutenir tant en investissement qu'en fonctionnement, ces établissements si essentiels à notre territoire et sa population ?

Par ailleurs, serait-il possible d'obtenir de la sécurité civile des moyens opérationnels voire même des soutiens financiers, et ce hors période estivale, afin d'avoir une politique de lutte contre les incendies plus efficace sur l'ensemble des périodes à risques ?